



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 11 juin 2020, à 20h00
Université de Lausanne
Bâtiment Amphimax, auditoire 350**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Michele Mossi, Président du Conseil communal.

Appel : 61 Conseillères et Conseillers présents lors de l'appel.

12 personnes excusées :

Mmes et MM. Murat Ademi, Francine Bruni, Christophe Cartier, Pascal Favre, Arielle Gianina Gasser, Maria Gordillo, Franco Napoletano, Antonio Puga, Stéphane Raveau, Jean Aristide Timba Bema, Cédric Weissert, Arianda Zeka.

Absent : M. Yaroslav Denysenko

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2019
3. Assermentation
4. Désignation / Nomination au sein des Commissions permanentes du Conseil
 - 4.1. Désignation d'un/e délégué/e auprès de la *Commission consultative du Fonds pour le développement durable*
 - 4.2. Nomination d'un membre suppléant auprès de la *Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales*
5. **Préavis n° 2020/03** – Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction
6. **Préavis n° 2020/02** – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction
7. **Préavis n° 2020/05** – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020
8. **Préavis n° 2020/06** – Déplacement du collecteur d'eaux claires "En Vallaire" - Crédit de construction
9. **Préavis n° 2020/07** – Assainissement de la décharge des Fontanettes – Pompage des résurgences – Crédit de construction

10. **Interpellation de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt** : *Bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année*
11. **Interpellation de Mme la Conseillère Géraldine Binggeli et consorts** : *Plan lumière et pollution lumineuse*
12. **Postulat de M. le Conseiller Alessandro Stio** : *Bannir le plastique à usage unique*
13. Divers
14. Communications municipales

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, notre Huissier, les Techniciens et le public, s'adresse à l'Assemblée :

« J'espère tout d'abord que vous vous portez tous très bien, vos familles et vos proches également. J'espère aussi que le COVID n'ait pas atteint votre santé et que vous ayez tous pu transformer le confinement en période d'opportunité. Et j'espère naturellement que votre activité professionnelle n'ait pas trop été impactée et que vous ayez pu reprendre votre travail. Mais j'espère aussi que le confinement nous laisse des traces, des souvenirs sur le long terme, que ce petit virus minuscule, qui est arrivé à lui tout seul à stopper le monde entier pendant deux mois, nous fasse réfléchir un peu sur la vraie nécessité de cette frénésie de croissance que nous croyions inéluctable il y a encore quelques semaines et qui, peut-être va changer. Qui sait, on le verra ces prochains mois ou ces prochaines années.

Le virus a en tout cas eu un impact sur nos séances du Conseil :

- *La première de cette année aurait dû se tenir le 27 février à St-Sulpice, elle a été annulée faute d'objets.*
- *La deuxième, prévue le 2 avril à Crissier, c'est le virus qui nous l'a annulée.*
- *La troisième, prévue le 28 mai à Bussigny ne pouvait pas avoir lieu dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Initialement, je souhaitais la maintenir partiellement en présentiel et partiellement en visioconférence, histoire d'innover un peu, cependant, le Conseil d'État n'a pas voulu entrer en matière.*

Mais comme on n'a pas pénurie de belles salles dans notre commune, on est arrivés à trouver une solution élégante qui, je l'espère, puisse satisfaire tout le monde.

J'ai alors le plaisir d'ouvrir officiellement la première séance du Conseil communal d'Écublens de l'année 2020 et la deuxième extra muros. Soyez toutes et tous les bienvenus ici, dans l'Amphimax, un des plus grands auditoriums de l'Université de Lausanne, qui nous permettra d'exercer notre devoir d'élus en toute sécurité sanitaire.

Si nous sommes ici – je tiens à les en remercier vivement – c'est grâce à l'UNIL et à son personnel, qui nous ont mis à disposition cette belle salle et nous ont aimablement aidés à tout mettre en œuvre pour que cette séance se tienne dans des conditions idéales. Je tiens également à remercier M. Besson, Secrétaire municipal, nos deux secrétaires communales et M. Gérald Lagrive, votre futur Président, pour leur grand soutien à l'organisation de cette séance et des deux qui se tiendront le jeudi 18 juin prochain dans ces mêmes lieux. Merci beaucoup à tous.

J'espère que vous êtes toutes et tous bien installés dans cette salle où, sous cette configuration particulière écartée et en cette période de l'année, normalement sont assis des

étudiants au sommet de leur stress, devant une copie d'examen et une montre qui avance, hélas pour certains, bien trop vite. Pour nous, je l'espère, ce sera un peu plus cool ce soir.

Vous l'avez peut-être remarqué sur l'image projetée, un wifi a été mis en place – il n'y a pas les Championnats d'Europe de football en parallèle, s'ils avaient pu avoir lieu ! – mais cela est utile pour nombre d'entre vous.

Il n'y a pas qu'internet qui soit disponible. Des masques de protection comme du gel désinfectant ont été mis à disposition à l'entrée. Sentez-vous libres de porter le masque sans gêne pendant toute la séance, même si vous prenez la parole.

Justement, pour vous exprimer, nous avons placé trois micros fixes sur le devant de la scène, au milieu de chaque allée. Si vous souhaitez prendre la parole, je vous prierais de vous lever et utiliser le micro qui se trouve devant votre allée, sans le toucher pour que l'on respecte les règles sanitaires en place.

Je demande aussi aux rapporteurs d'utiliser les mêmes micros. Pour la Municipalité, par contre, on a prévu des micros au pupitre.

Pendant la séance, vous pouvez bien entendu vous rendre aux toilettes, qui se trouvent à l'extérieur sur ma droite. En rentrant, je vous prierais de vous désinfecter les mains avec les produits à l'entrée.

Mais arrêtons de parler. Aujourd'hui, les préavis sont nombreux et le discours du Président est agendé pour la semaine prochaine. Passons donc à l'ordre du jour. »

L'appel révèle la présence de 61 Conseillères et Conseillers. Le quorum est atteint et le Conseil peut ainsi siéger régulièrement. La majorité est fixée à 31 voix.

M. Christian Maeder, Syndic, prie l'Assemblée d'excuser l'absence de M. le Municipal Michel Farine qui se remet d'une intervention subie tout récemment. Les nouvelles sont bonnes, mais il ne souhaite pas s'exposer pour le moment et sera certainement aussi absent pour les séances du Conseil du 18 juin prochain.

M. le Président, en son nom et en celui du Conseil, exprime tous ses vœux pour un prompt rétablissement à M. le Municipal Michel Farine.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Au chapitre des représentations :

« En tant que Président du Conseil, en ce début d'année, j'ai été invité à plusieurs assemblées ou cérémonies qui n'ont malheureusement pas pu avoir lieu à cause du COVID. De ce fait, je n'ai pas eu la chance ou l'opportunité de représenter votre Conseil à des événements particuliers. Par contre, M. Gérald Lagrive, Vice-Président, a représenté le Conseil à l'Abbaye des patriotes le vendredi 7 février dernier. »

Au chapitre des correspondances :

Démissions au sein du Conseil :

M. le Président donne lecture de **quatre lettres de démissions** – trois du Conseil et une de la Commission de gestion – lui étant parvenues au cours de ces six derniers mois en l'accompagnant des messages suivants :

- 1. M. Luigi Carluccio du groupe les Verts**, du 22 mai 2020 (annexe I a).

« M. Carluccio a annoncé sa démission au 31 mai 2020. Il est entré au Conseil le 5 décembre 2014.

- De mai 2015 à juin 2016, il a été membre de l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL).*
- Dès octobre 2016, il a été membre suppléant de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales.*

Au nom du Conseil communal d'Écublens, je tiens à le remercier pour sa disponibilité pendant ces cinq dernières années.

L'assermentation de son remplaçant aura lieu ce soir au point 3 de l'ordre du jour. »

2. M. Christophe Cartier du groupe Forum, du 5 mars 2020 (annexe I b), avec effet au 30 juin 2020.

« M. Cartier est entré au Conseil un vendredi de novembre 1999. Il y a donc siégé 21 ans.

Il a été un membre vif de notre Conseil et du groupe Forum, un membre toujours présent et attentif, un membre qui a souvent pris la parole, avec ses petites questions, parfois piquantes, mais toujours respectueuses et bien ciblées. Il a été un membre actif, très actif mais aussi – et je trouve fort important de le souligner – un membre disponible, tant en plénum qu'en séance de groupe.

Sa disponibilité et son intérêt pour notre commune l'ont conduit à siéger dans de nombreuses commissions, ad hoc et permanentes, dont par exemple la Commission de gestion de 2006 à 2014.

Au nom de la population d'Écublens, en votre nom et à titre personnel, je tiens à le remercier vivement pour sa disponibilité et sa contribution pendant ces 20 années passées au Conseil communal d'Écublens.

La démission de M. Cartier étant au 30 juin, sa remplaçante ou son remplaçant sera assermenté lors de la séance du 1^{er} octobre 2020. »

3. M. Samuel Karlen, du groupe PLR + ID, par mail daté du 9 juin 2020 (annexe I c), avec effet au 12 juin 2020.

« Comme Monsieur Cartier, Monsieur Karlen a siégé plus de 20 ans au sein du Conseil communal d'Écublens, sa commune, à laquelle il a consacré une partie de son temps libre.

Il a été un membre intéressé et pondéré, un membre disponible pour de nombreuses commissions, ad hoc ou permanentes comme la Coges pour plusieurs années, l'AJESOL ou le Groupe de concertation politique – Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois.

Comme son message de démission le dit, il nous quitte malheureusement atteint dans sa santé. Alors, au nom de toute la commune, en votre nom et à titre personnel, je lui adresse nos plus vifs et chaleureux vœux pour poursuivre au mieux dans la voie de la guérison, et pour un avenir heureux et en santé. Et je lui adresse aussi nos remerciements pour son précieux apport aux activités du Conseil de sa commune pendant ces 20 dernières années.

La démission de M. Karlen étant au 12 juin, sa remplaçante ou son remplaçant sera assermenté lors de la prochaine séance du 18 juin 2020. »

4. Mme Maria Teresa Perez Chevallaz, du groupe PS&IG, du 8 juin 2020 (annexe I d), avec effet au 30 juin 2020.

« La démission de Mme Perez-Chevallaz de la Commission de gestion étant au 30 juin, sa remplaçante ou son remplaçant sera assermenté lors de la séance du 1^{er} octobre 2020. »

Conseil communal de Crans – Résolution de soutien pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le canton :

Courrier adressé le 5 mars 2020 aux Présidentes et Présidents des Conseils communaux et généraux des communes vaudoises.

M. le Président donne lecture de quelques lignes de ce courrier, précisant qu'il sera joint avec la résolution susmentionnée au procès-verbal dans le cas où un Conseiller souhaiterait s'en inspirer (annexe II).

Au chapitre des Commissions permanentes – Rapport d'activité 2019

M. le Président, conformément à l'article 43, alinéa 2 de notre règlement du Conseil précisant que :

« Dans les douze mois suivant la date à laquelle elles ont siégé, elles [les commissions] rapportent au Conseil sur leur activité. »

rappelle que les commissions thématiques, à savoir, celles nommées ci-après :

- Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
- Commission d'urbanisme
- Commission foncière
- Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales
- Plate-forme jeunesse (centre de jeunes)
- Conseil d'établissement
- Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"
- Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- AJESOL (dont le rapport est déjà reçu)

Il encourage donc les membres de ces commissions à s'entendre pour qu'un rapport d'activité puisse être préparé, aussi succinct soit-il, dans le courant de l'été.

Au chapitre des Elections communales générales du printemps 2021 :

« Vous savez qu'Ecublens est dotée d'un Conseil communal de 75 membres et de sept Municipaux.

Vous savez aussi que le Conseil communal a la possibilité de modifier pour la prochaine législature le nombre de Conseillers communaux et municipaux, évidemment dans le respect des bases légales.

Pour ce faire, même si aucun souhait ne m'est parvenu à ce jour, ni de la part de la Municipalité, ni de la part d'un Conseiller, je vous annonce que suite aux effets du COVID, l'État a décidé de reporter au 30 septembre 2020 le délai pour une remise d'éventuels changements.

Cela va être court pour nous, car il nous reste la séance du 18 juin et l'ordre du jour est déjà fixé et la séance de la rentrée est agendée au 1^{er} octobre, donc après le délai de l'État. Mais je devais de vous tenir au courant de ce courrier du Service des communes et du logement (SCL).

Je vous annonce aussi que les dates des prochaines élections communales ont été arrêtées :

- Dimanche 7 mars 2021 * : Election du Conseil communal 2021 / 2026
1^{er} tour de l'élection à la Municipalité
- Dimanche 28 mars 2021 : 2^{ème} tour de l'élection à la Municipalité

Dimanche 25 avril 2021 : 1^{er} tour de l'élection à la Syndicature
Dimanche 16 mai 2021 : 2^{ème} tour de l'élection à la Syndicature

* *Date réservée pour une éventuelle votation fédérale ou cantonale.* »

Au chapitre des élections cantonales et votations fédérales du 9 février 2020

M. le Président informe l'assemblée que le Bureau, renforcé par Mme Géraldine Binggeli, a été chargé du dépouillement des suffrages consacrés le 9 février dernier à :

- l'élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à la démission de Mme la Conseillère Jacqueline de Quattro, et à
- deux objets fédéraux :
 - l'initiative populaire « *Davantage de logements abordables* »
 - l'interdiction de la discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

Il tient à remercier tous les participants au dépouillement pour leur investissement. Les résultats sont reportés ci-dessous.

Au chapitre de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 9 février 2020 :

Electeurs inscrits : 5'682 – Cartes de votes reçues * : 2'391
(*752 enveloppes comportaient uniquement le vote fédéral)

TAUX DE PARTICIPATION : 28.85%

<i>Bulletins rentrés</i>	1'639
<i>Nuls</i>	16
<i>Blancs</i>	63
<i>Valables</i>	1'623
<i>Bulletins de listes non modifiés</i>	1'523
<i>Modifiés avec dénomination</i>	0
<i>Modifiés sans dénomination</i>	37

Au chapitre des votations fédérales du 9 février 2020 :

Électeurs inscrits : 5'682 Taux de participation : 41.97% Bulletins rentrés : 2'391

OBJET N° 1 : DAVANTAGE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Blancs :	43
Nuls :	2
Valables :	2'340
Oui :	1'488 (63.59%)
Non :	852 (36.41%)

OBJET N° 2 : DISCRIMINATION ET INCITATION A LA HAINE EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE

Blancs :	46
Nuls :	4
Valables :	2'335
Oui :	1'882 (80.60%)
Non :	453 (19.40%)

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président relève que, suite à la démission de M. Luigi Carluccio qui siégeait en tant que membre suppléant auprès de la *Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales*, un nouveau membre suppléant doit être nommé pour cette commission. Aussi, il propose la modification suivante sous point 4 de l'ordre du jour :

Point 4 : Désignation et nomination au sein des Commissions permanentes du Conseil :

- 4.1 Désignation d'un/e délégué/e auprès de la Commission consultative du Fonds pour le développement durable
- 4.2 Nomination d'un membre suppléant auprès de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales

Les autres points de l'ordre du jour restent inchangés. Puis, il ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que proposé.

Mme Alice Krug, au nom des Verts, demande d'inverser le traitement des préavis n° 2020/02 et 2020/03, pour la raison que le second nommé aura une influence sur le premier.

Accepté à une très large majorité, avec trois abstentions.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour tel que modifié. Au vote, l'ordre du jour est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 13 décembre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur ce document.

La parole n'est pas demandée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité**.

POINT 3 Assermentation

M. le Président, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Luigi Carluccio, démissionnaire (Les Verts).

Les Verts n'ayant plus de viennent-en-suite, il sera remplacé par Mme Françoise Favre, nouvelle candidate pour le groupe Les Verts. N'ayant pas été élue, la *Loi sur l'exercice des droits politiques*, en son article 67 – *Election complémentaire*, prévoit :

«¹ Lorsqu'un siège devenu vacant ne peut être occupé par un suppléant, les signataires de la liste à laquelle appartenait le conseiller dont le siège est repourvu peuvent présenter une candidature à son remplacement ; cette candidature doit obtenir le soutien d'au moins six signataires de la première liste. »

En outre :

- Chaque liste doit être appuyée par la signature d'au moins 10 personnes ayant le droit de vote en matière communale.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats, ni retirer sa signature une fois le dossier déposé.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au Greffe municipal.

M. le Président relève que cette procédure a été valablement et correctement suivie, comme le lui a confirmé le Secrétaire municipal, M. Pascal Besson, par courrier du 4 juin 2020. Ce courrier précise que la déclaration d'acceptation de Mme Françoise Favre a été vérifiée par le registre civique. Conformément à la *Loi sur l'exercice des droits politiques*, sa candidature a été affichée aux piliers publics durant trois jours.

M. le Président, après avoir invité l'Assemblée et le public à se lever et le futur membre du Conseil à s'avancer vers le podium, donne lecture du serment.

Ayant prêté serment, **Mme François Favre** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 62 Conseillers présents. La majorité est de 32 voix.**

POINT 4 Désignation / Nomination au sein des Commissions permanentes du Conseil

4.1 DESIGNATION D'UN/E DELEGUE/E AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président, référence faite aux *Communications présidentielles* du 13 décembre 2019, rappelle la démission de M. Daniel Sage de la commission précitée.

Son remplaçant aurait dû être désigné lors de la séance du Conseil communal prévue le 27 février 2020 pour lui permettre de siéger à une séance agendée le 11 mars 2020. Or, ce Conseil ayant été annulé, il était important d'élire *ad interim* un nouveau membre, ce qu'a fait le Bureau du Conseil en s'appuyant sur l'article 42, alinéa 4 de notre Règlement prévoyant que :

« *Si une vacance se produit au sein d'une commission permanente, le Conseil désigne un remplaçant dans les meilleurs délais. En cas d'urgence, le Bureau désigne un membre ad interim issu du même groupe.* »

Ainsi, en date du 26 février 2020, le Bureau du Conseil a désigné *ad interim* Mme la Conseillère Maya Frühauf Hovius.

Le Conseil devant entériner cette désignation, il demande si d'autres candidats s'annoncent pour ce poste de délégué auprès de ladite Commission consultative. Tel n'est pas le cas.

En présence d'une seule candidate pour un seul poste, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **Mme Maya Frühauf Hovius** par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination.

4.2 NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AUPRES DE LA COMMISSION POUR LA FIXATION DES INDEMNITES AUX AUTORITES COMMUNALES

M. le Président, conformément aux *Communications présidentielles*, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Luigi Carluccio (Les Verts), démissionnaire du Conseil.

M. Nicolas Morel, au nom du groupe Les Verts, propose Mme Alice Krug.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **Mme Alice Krug** en qualité de suppléante par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination.

POINT 5 **Préavis n° 2020/03 – Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction**

M. le Président passe la parole à M. Vincent Maeder pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après une courte délibération et comprenant l'intérêt du projet global ainsi que celui du préavis, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce projet tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Vincent Maeder et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Tony Manière déclare avoir appris qu'un contrat a été signé en 2019 entre Romande énergie et le propriétaire de l'immeuble route du Bois 19-23. Un second échange avec un tiers lui a confirmé – non pas une promesse de raccordement – mais bien la signature de ce contrat concernant le chauffage à distance (CAD) en décembre 2019. Selon les informations en sa possession, la gestion du CAD pour ce bâtiment devrait être opérationnelle en septembre 2020, comme le prévoit le contrat. Pourquoi avoir autorisé cette nouvelle société à faire de la prospection et conclure des contrats avant approbation du présent préavis par le Conseil ? Il lui semble en effet que le Conseil doit d'abord donner son autorisation avant que des tiers ne puissent être raccordés à une chaufferie communale. Ayant porté ces éléments à la connaissance des Conseillers, il informe l'Assemblée qu'il s'abstiendra de voter sur ce préavis.

M. Gérald Lagrive membre de la Commission ad hoc pour ce préavis, précise que le réseau CAD n'appartient pas à la commune, mais à la société Romande Energie Services SA (RES) et le présent préavis ne traite que du raccordement concernant le collège Pluton.

Mme Danièle Petoud, Municipale, souligne que Romande Energie Services est une société privée et, à ce titre, traite avec les clients de son choix. Elle garantit effectivement le chauffage au groupe de bâtiments scolaires cités dans le préavis, dont le bâtiment Mars ainsi qu'aux clients situés à proximité.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/03 est **accepté à une très large majorité avec une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) d'approuver le raccordement du site scolaire du Pontet au chauffage à distance en cours de réalisation ;

- 2) d'accepter les travaux de transformation de la chaufferie et de la régulation du bâtiment Mars ;
- 3) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 420'000.- TTC (quatre cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 420'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.232 sous la rubrique « Pontet – raccordement au chauffage à distance et régulation ».

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 6 **Préavis n° 2020/02** – Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Alain Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la COFI.

M. Alain Blanchoud, se réfère au rapport de la Commission ad hoc (deux avant-derniers § de la page 2 reproduits ci-après) :

« Le retard pris, dû au confinement, nécessite un nouveau planning des travaux qui doit encore être finalisé avec les maîtres d'état et les écoles au moment de cette réunion. »

Madame Petoud nous promet qu'il sera présenté avant la votation du conseil, soit par communication municipale, soit par une présentation verbale lors de la séance du 11 juin. »

Il attend de connaître le nouveau planning des travaux avant que le vote intervienne.

M. le Président, espérant que ce planning sera présenté, demande toutefois à M. Blanchoud de lire les conclusions de la Commission ad hoc.

M. Alain Blanchoud se conformant à cette invitation en donne la lecture suivante :

« Après discussion finale, l'ensemble des commissaires acceptent, à l'unanimité, les conclusions de ce préavis ... en attendant le planning. »

M. le Président prend bonne note de la question concernant le planning, mais souligne que les conclusions se terminent bien par : *« [...] et vous demande d'en faire de même. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Alain Blanchoud et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Danièle Petoud, Municipale, en réponse à M. Blanchoud et comme promis, précise le calendrier des travaux réalisé en accord avec la direction des écoles en cas d'acceptation de ce préavis par le Conseil :

- 11 août 2020 : démarrage des travaux incluant environs trois semaines de désamiantage.
- 30 novembre 2020 : fin des travaux dans la salle de gymnastique, les écoles pouvant ainsi s'organiser pour évoluer dans d'autres salles ou organiser des activités sportives extérieures durant la période automnale.
- 31 mars 2021 : fin des travaux pour la piscine.

Si des craintes étaient initialement ressenties de devoir reporter ce projet d'une année, ce planning permet finalement d'envisager la fin des travaux au 31 mars 2021, avec une piscine à disposition tant pour les écoles que pour les sociétés locales.

Mme Alice Krug remercie la Municipalité d'avoir pris en considération les demandes émises par la Commission ad hoc dans son rapport relatif à l'octroi du crédit d'étude ¹ précédant le préavis de ce jour, notamment concernant l'énergie renouvelable.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/02 est **accepté tel que présenté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
-

DECIDE

- 1) d'accepter le projet de rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 4'590'000.- TTC (quatre millions cinq cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 4'590'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton - réfection bassin, sanitaires et technique ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

M. le Président, réalisant un oubli, remercie vivement les commissaires ayant siégé durant la période de confinement dans des conditions particulières et d'avoir su s'organiser afin d'assurer l'exercice des droits politiques.

POINT 7 Préavis n° 2020/05 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

M. le Président propose au Conseil de traiter ce préavis comme suit :

¹ Préavis n° 2019/03 – *Rénovation des installations techniques, du bassin et des distributions du bâtiment Pluton – Demande de crédit d'étude* – Conseil du 8 février 2019

- En premier lieu, parole à la rapportrice de la Cofi pour la lecture de son rapport.
- Ensuite, traitement de la demande de crédit page par page. Les membres du Conseil pourront poser leurs questions et demandes d'amendement et la Municipalité sera appelée à y répondre.
- Après discussion de la page 7, parole donnée à la Municipalité pour un éventuel point final.
- Enfin, mise au vote de la demande de crédits telle que potentiellement amendée par les débats.

Puis, il donne la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du rapport de la COFI.

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« *La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.* »

M. le Président remercie Mme Sandra Chevalley pour son rapport, puis ouvre la discussion sur la page 1 de ce préavis.

M. Jean-Paul Dudt, en préambule à son intervention, déclare qu'à la lecture de ce préavis, il s'est posé quelques questions dont il n'a pas trouvé réponse dans le rapport de la Commission des finances. Il ne va pas toutes les décliner ce soir, mais souhaite cependant remercier la Municipalité pour son *humour* quant aux *bons mots* glissés dans ce document. Par exemple, elle se fait « *Beaucoup de soucis de fiabilité chez DSK [...]* » [page 4 – compte 430.3115]. Ou encore, parle de la « *Création d'un réseau Wifi utile à l'enseignement pédagogique* » [page 6, compte 503.3141.09], comme s'il y avait un enseignement non pédagogique ...

Il revient à la page 1 : La première ligne de cette page demande l'*Achat d'un ordinateur portable pour la secrétaire suppléante du Conseil communal* pour un montant de Fr. 1'800.-. Ce coût lui semble étonnant. Selon lui, pour cette même somme, on peut actuellement acquérir une machine sur laquelle on fait des calculs par éléments finis de dynamique des fluides, etc. Pour prendre quelques procès-verbaux par année en utilisant Word et un éditeur PDF, ce montant est exagéré. Il y a en moyenne huit séances de Conseil par année qui durent chacune, en comptant large, trois heures : 3 heures x 8 Conseils, soit 24 heures, ce qui correspond à trois jours de travail à 8 heures. Il ne sait quel patron achèterait un portable pour quelqu'un travaillant à 1 % ...

En outre, il souhaite savoir ce que devient ce portable en dehors des séances. Est-il entreposé à l'administration ? Une autre personne l'utilise-t-il ou reste-t-il en possession de la secrétaire suppléante ?

Finalement, on peut aussi penser à tous les gens qui utilisent leur portable pendant les séances – ce qui n'est pas son cas – mais à la limite, même si ce n'est pas la même chose, cela y ressemble *drôlement* ... Ces personnes pourraient aussi demander qu'on leur finance un portable ...

Il souhaite obtenir des réponses à ses questions avant de se prononcer.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite répondre [quant au montant alloué]. Tel n'est pas le cas.

M. le Président relève ne pas être l'auteur de cette demande de crédit. En revanche, il a donné son feu vert au niveau du Bureau du Conseil. Ce portable a coûté quelque 800 francs auxquels s'ajoutent les frais de logiciels standards. Une licence permanente Office est de 12/23

l'ordre de Fr. 300.00 à Fr. 400.00, sans compter les frais d'installation, la souris, etc., totalisant déjà environ Fr. 1'300.00 à Fr. 1'400.00. Quant au montant exact mis au budget, il ne peut se prononcer.

Un ordinateur configuré selon les besoins spécifiques de son utilisateur répond aujourd'hui à un outil de travail personnel essentiel. Il faut également savoir que le secrétariat de notre Conseil communal est particulièrement précieux pour la préparation et le bon déroulement des séances. Ceci ne correspond pas à du gaspillage pour le budget communal. Pour exemple, l'ancien portable de la secrétaire du Conseil remplacé en 2019 avait 7 ou 8 ans. Il posait des difficultés pour le branchement au beamer, n'ayant pas de port HDMI.

Ce n'est pas un outil remis dans les mains d'une personne qui ne l'utilise pas. Il est important que notre secrétaire suppléante puisse consulter régulièrement les nombreux courriels échangés sans être obligée de passer dans un bureau de l'administration pour ce faire.

S'il reste un montant après l'achat, la Municipalité l'annoncera. Dans tous les cas, au vu de son coût, ce portable ne permet pas d'effectuer des calculs aux volumes finis.

M. le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, ni par le Conseil, ni par la Municipalité, passe à la lecture des conclusions.

Au vote, le préavis n° 2020/05 est **accepté à une très large majorité avec trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 404'800.- (quatre cent quatre mille huit cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 99'000.- (nonante-neuf mille francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
- 2) de compenser la péjoration du résultat de Fr. 305'800.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2020.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2020 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges	Revenus
Excédent de charges initialement prévu au budget 2020	Fr. 1'524'000.-	
Charges complémentaires	Fr. 404'800.-	
Revenus complémentaires		Fr. 99'000.-
Totaux	<u>Fr. 1'928'800.-</u>	<u>Fr. 99'000.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)		Fr. 1'829'800.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale		<u>Fr. - 1'829'800.-</u>
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2020		<u>Fr. -.-</u>

POINT 8 **Préavis n° 2020/06** – Déplacement du collecteur d'eaux claires "En Vallaire" –
Crédit de construction

M. le Président passe la parole à Mme Eulalia Durussel pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que l'on vous propose d'accepter le préavis 2020/06 tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le projet tel que présenté. »

M. le Président remercie Mme Eulalia Durussel et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/06 est **accepté tel que présenté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/06,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le déplacement du collecteur d'eaux claires (EC) « En Vallaire » ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 329'000.- HT (trois cent vingt-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 329'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.168 « Vallaire - Déplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 9 **Préavis n° 2020/07** – Assainissement de la décharge des Fontanettes –
Pompage des résurgences – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Sandra Chevalley pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la Commission se prononce unanimement en faveur des conclusions du préavis n° 2020/07 tel que présenté. Elle vous recommande par conséquent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de faire de même. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à la majorité des membres présents et une abstention, d'accepter le projet tel que présenté. »

M. le Président remercie Mme Alice Krug et Mme Sandra Chevalley pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/07 est **accepté tel que présenté à une très large majorité avec trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2020/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter le projet d'assainissement de la décharge des Fontanettes, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 165'000.00 HT (cent soixante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 « Ordures ménagères et déchetterie » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil » plus précisément dans le compte n° 450.5010.158 « Déchetterie - assainissement décharge Fontanettes ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 10 Interpellation de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt : Bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année ?

M. le Président rappelle que cette interpellation a été déposée par M. Jean-Paul Dudt lors du Conseil du 28 octobre 2019. Conformément à l'article 74, alinéa 3 du Règlement communal, pour qu'elle puisse être développée, elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel étant le cas, il passe la parole à son auteur pour un rapide développement de son texte.

M. Jean-Paul Dudt, comme le mentionne son interpellation, demande à la Municipalité d'établir un *Bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année* et espère qu'elle tiendra compte de ce bilan lors de ses prochaines décisions.

M. le Président remercie l'interpellateur et informe l'Assemblée que la Municipalité va y répondre immédiatement.

PAROLE À LA MUNICIPALITÉ :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, donne réponse à chacune des cinq questions posées par l'interpellateur. Elles sont retransmises ci-après en leur entier :

Question 1 : *Nombre de feux d'artifice tirés annuellement sur le domaine de la Commune ? Tous ces feux sont-ils dûment autorisés ?*

Un seul feu d'artifice a été tiré à Ecublens en 2019 selon la Police du commerce, à savoir celui du 1^{er} août, lequel a fait l'objet d'une autorisation en bonne et due forme.

Question 2 : *Quel est l'impact des nuisances sonores sur les personnes, la faune sauvage et les animaux domestiques ?*

Seule une étude permettrait de déterminer l'impact des nuisances sonores des feux d'artifice. Or, il n'appartient pas à la Commune de commander une telle étude. Cela paraît en effet disproportionné, compte tenu de l'aspect très ponctuel des feux d'artifices, lequel relativise très fortement les effets possibles sur les personnes, les animaux domestiques et la faune sauvage. Toutefois, l'on peut renvoyer l'interpellateur à l'étude publiée en 2014 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) intitulée « *Feux d'artifice. Impacts sur l'environnement et aspects de sécurité* »², laquelle aborde très brièvement cet aspect à la page 5.

Question 3 : *Quelle est la composition (nature et masse des éléments chimiques) des feux d'artifice et des autres engins pyrotechniques usuels, et que deviennent ces éléments lors de l'explosion, puis après celle-ci ?*

Selon l'étude précitée, il ressort que : « *les éléments pyrotechniques se subdivisent en différents types de charge : une charge propulsive (la chasse), souvent composée de poudre noire, une charge d'éclatement et une charge d'effet. On estime que, en moyenne, la moitié des éléments pyrotechniques (250 tonnes) sont formés de poudre noire, un mélange typiquement composé de 75% de nitrate de potassium, de 15% de charbon de bois et de 10% de soufre. Les éléments constitutifs des autres mélanges pyrotechniques (250 tonnes) sont également composés de porteurs d'oxygène, tels que les perchlorates et les nitrates, ainsi que de combustibles réducteurs, tels que l'aluminium et le magnésium. Les mélanges contiennent, en outre, des additifs qui colorent la flamme, souvent des composés du baryum, du strontium et du cuivre pour les effets de couleur pour le vert, le rouge et le bleu. Les composés métalliques émettant de la lumière qui se forment lors de la combustion sont notamment des chlorures métastables de ces métaux. On utilise actuellement de préférence du chlorure de polyvinyle (PVC) ».*

Selon l'artificier mandaté pour tirer le feu d'artifice du 1^{er} août à Ecublens, il est impossible de connaître plus en détail les ratios d'éléments utilisés dans les pièces pyrotechniques tirées. En effet, ceux-ci sont des secrets de fabrication farouchement gardés et issus d'importants efforts de recherche et de développement. Les informations données par l'OFEV permettent toutefois de se faire une idée plutôt précise.

D'un point de vue massique, le feu d'artifice d'Ecublens de l'année passée contenait 35.7 kg de masse explosive nette. A titre de remise en contexte, la masse pyrotechnique brûlée par les feux d'artifice par année en Suisse est de 500'000 kg (OFEV), treize mille fois le feu d'artifice d'Ecublens.

Selon la même étude, les feux du 1^{er} août génèrent le 2% des émissions totales de poussière fine annuelles dans notre pays. Pour la population, l'exposition momentanée est importante et il est recommandé aux personnes fragiles de s'éloigner des pas de tir.

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/produits-chimiques/publications-etudes/publications/feux-d-artifice.html>

De plus, concernant les déchets, la majorité des douilles restent intactes et sont éliminées par l'artificier.

Question 4 : *Quelle est l'émission en CO₂ et en poussières fines du feu d'artifice et des engins pyrotechniques privés tirés chaque 1^{er} août ?*

Il est impossible de répondre à cette question, la quantité de feux d'artifice et d'engins pyrotechniques privés tirés lors de la fête nationale étant inconnue.

Question 5 : *Même question pour les engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal en dehors du 1^{er} août.*

En dehors de la fête nationale, aucun autre feu n'est tiré sur la Commune à la connaissance de la Police du commerce.

M. le Président remercie Mme la Municipale pour ces informations et ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité.

M. Alexandre Schelling remercie M. le Conseiller Dudt pour son interpellation. Au-delà des données communiquées par la Municipalité et de ce que l'on peut lire dans les rapports de l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV), le 2% des émissions totales de poussières fines annuelles générées dans notre pays par la fête du 1^{er} août n'est peut-être pas grand-chose, mais c'est toujours plus que rien. De même que M. Dudt l'avait soulevé avec les lâchers de ballons en fin d'année scolaire³ – on se retrouve face au même type de phénomène – la pollution liée au loisir est peut-être historique, mais il s'agit de savoir ce que l'on souhaite pour le futur. A l'avenir, peut-être que non seulement les Verts, mais d'autres partis deviendront plus sensibles à cette pollution qui, si elle est mineure, n'en est pas moins dérangeante et y seront attentifs.

Cela dit, les feux d'artifice sur l'esplanade de la Coquerellaz sont très forts et le plaisir en est limité, notamment pour les enfants pour lesquels on justifie leur organisation.

M. Jean-Paul Dudt désire prendre connaissance de ces éléments avant de se prononcer sur les réponses communiquées oralement ce soir.

M. le Président déclare que les réponses de la Municipalité seront rapportées dans le procès-verbal de la présente séance. L'interpellateur aura donc la possibilité d'y revenir dans les *Divers* du prochain Conseil.

POINT 11 **Interpellation de Mme la Conseillère Géraldine Binggeli et consorts : Plan lumière et pollution lumineuse**

M. le Président précise que cette interpellation est d'ores et déjà soutenue par cinq membres et passe directement la parole à Mme Géraldine Binggeli pour son développement.

Mme Géraldine Binggeli donne lecture de ladite interpellation incluant les deux questions suivantes :

QUESTION 1 :

Quelles sont les mesures prises sur la commune pour réaliser les différents rythmes d'éclairages ? Quel est l'étapage de cette mise en œuvre ?

³ Vœux de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt du 5 octobre 2017 – Réponse de la Municipalité : *Communications municipales* du 16 novembre 2017.

QUESTION 2 :

Y a-t-il une mesure prévue pour faire éteindre les enseignes publicitaires lumineuses incommodes et autres sources lumineuses non indispensables, aux heures creuses définies par le plan lumière ?

M. Jean Cavalli, Municipal, relève que lors de la présentation du *Plan lumière* le 27 février dernier, il avait d'ores et déjà exprimé sa sympathie à l'égard de l'intervention de Mme la Conseillère Binggeli. Cette interpellation mentionne certaines pistes, telles que l'exemple de la ville de Fribourg qui va dans le bon sens. La Municipalité a déjà contacté les responsables du Centre commercial d'Ecublens, mais n'a pas encore de réponses concrètes à apporter. Elle reviendra donc avec des réponses circonstanciées lors du Conseil d'octobre prochain.

POINT 12 **Postulat de M. le Conseiller Alessandro Stio : Bannir le plastique à usage unique**

M. le Président précise avoir reçu ce postulat au mois de janvier dernier, postulat cosigné par huit autres Conseillers et passe directement la parole à M. Alessandro Stio afin qu'il puisse le développer.

M. Alessandro Stio ne souhaite pas développer plus avant son postulat mais demande le soutien du Conseil en exprimant le souhait qu'il soit remis directement à la Municipalité.

M. le Président rappelle que selon l'article 71, alinéa 1 du Règlement communal :

*Le postulat est une invitation à la Municipalité **d'étudier l'opportunité** de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.*

et qu'à l'art 73, l'alinéa 3, ledit Règlement précise que :

L'auteur de la proposition peut la retirer, la transformer ou la modifier jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur sa prise en considération.

Il cite cet alinéa, car la formulation utilisée par M Stio et consorts n'est pas tout à fait celle d'un postulat, qui demande une étude d'opportunité et non pas une action concrète par une injonction. Dans sa formulation actuelle, le texte n'est selon lui pas recevable en tant que tel. En revanche, il pourrait l'être sous la forme d'une motion, mais sa portée serait dans ce cas contraignante. Par conséquent, il demande à M. le Conseiller Stio :

- S'il souhaite garder son texte tel quel en le transformant en motion, ou
- S'il souhaite le garder sous la forme d'un postulat mais, pour qu'il soit recevable, de le modifier en remplaçant : *Je demande donc à la Municipalité par : Je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité.*

M. Alessandro Stio confirme la forme du postulat et par conséquent le rajout suggéré.

POSTULAT MODIFIÉ :

[...]

« *Je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité :*

1. *De poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que les manifestations (fêtes) et restaurateurs (terrasses, food trucks, etc.) utilisent des gobelets et de la vaisselle réutilisables (lavable) ou à défaut de mieux, biodégradable, quitte à les consigner.*

2. *D'interdire l'utilisation de vaisselle jetable en plastique lors d'événements organisés par la Commune. J'invite ce Conseil à montrer l'exemple en trouvant une alternative aux gobelets plastiques à usage unique que nous utilisons durant nos séances.*
3. *De soutenir les commerçants qui décident de se passer d'objets en plastique à usage unique. »*

M. le Président relève que M. Stio s'est exprimé en faveur d'une prise en considération immédiate pour un renvoi à la Municipalité, puis ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Nader Donzel déclare trouver ce postulat excellent. Il est pertinent d'arrêter l'utilisation des objets jetables en plastique qui constituent une pollution importante. Pour sa part, il le soutiendra.

Mme Danièle Petoud, Municipale, a pris bonne connaissance de ce texte. Le secteur *Développement durable* et le *Service de la culture, de la jeunesse, des sports* en ont débattu et sont favorables à étudier les demandes formulées dans ce postulat.

M. le Président procède au vote.

Ce postulat est **accepté** à une **large majorité avec un refus et cinq abstentions**. Il est donc remis à la Municipalité.

POINT 13 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

M. Guillaume Leuba intervient en ces termes :

« Dans les Communications municipales du 7 mars 2019, la Municipalité nous annonçait que des études allaient être menées pour déterminer les besoins de nouvelles stations de vélos en libre-service (Publibike) en citant comme exemple : les quartiers de Vallaire, Larges-Pièces, Le Motty ou des Perrettes, cela dès 2020-2021.

Ces emplacements sont tous importants pour le réseau Publibike, puisqu'ils se situent de l'autre côté de la colline du Motty – et les stations actuelles Publibike sont toutes sur l'autre versant – ce qui est un obstacle important pour les piétons et cyclistes. Avec les vélos électriques, cela serait vraiment très pratique de pouvoir franchir cet obstacle plus rapidement et facilement.

QUESTIONS :

Où en sont ces études ? Y a-t-il le projet de réaliser l'une de ces stations cette année déjà ?

Merci pour vos précisions. »

M. Jean-Louis Radice, Municipal déclare que ces études restent à l'ordre du jour. Le Service de l'urbanisme proposera le développement de stations *Publibike* aux endroits estimés les plus opportuns en fonction des engagements budgétaires. Les projets seront soumis au Conseil après examen de la Municipalité.

M. Guillaume Leuba souhaiterait savoir à quel moment le Conseil sera informé. Est-ce en fin d'année ou en 2021 ?

M. Jean-Louis Radice, Municipal, indique que la Municipalité donnera réponse à cette question lors du prochain Conseil ou à celui du 1^{er} octobre 2020.

M. Charles Koller, au nom du groupe les Verts, dépose un vœu dont la teneur est la suivante :

Vœu :

« Ecublens – Economie de proximité, aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire !

Début mars, l'économie s'est brutalement ralentie voire même complètement stoppée dans certains domaines. Au niveau Suisse, le ralentissement économique mondial a plongé une partie de la population dans la précarité.

L'avenir restant incertain, il est nécessaire de soutenir une relocalisation de nos économies, afin de gagner en résilience.

Pourquoi soutenir l'économie de proximité ?

Les perspectives économiques des prochains mois se traduiront vraisemblablement par de nombreuses faillites et licenciements.

La présence d'indépendants de notre commune sur les plateformes de soutien comme DireQt et Lausanne Région montre qu'Ecublens ne sera pas épargnée.

Les circuits courts répondent à une demande croissante de la part de la population qui s'est largement tournée vers la vente directe et les producteurs locaux lors de la crise du COVID-19.

D'une manière plus large l'économie de proximité permet de retrouver le sens même de l'économie, qui est de répondre aux besoins humains.

Soyons pragmatiques, un.e habitant.e qui dépense son argent à Ecublens va indirectement contribuer aux revenus fiscaux de la commune (au travers de l'imposition de l'entreprise ou de l'indépendant). La commune a donc doublement intérêt à stimuler une économie de proximité au service de sa population.

Comment soutenir et stimuler l'économie de proximité ?

Dans le contexte d'après COVID, nous souhaitons que le Municipalité intervienne afin de sauvegarder et stimuler notre économie de proximité.

L'édition de bons d'achat à utiliser sur le territoire d'Ecublens serait une excellente idée. Malheureusement l'absence d'une société de commerçants et d'artisans rend cette idée fastidieuse.

Voilà quelques propositions afin de promouvoir l'économie de proximité à travers une valorisation de nos indépendants :

- *Soutenir la création d'une société des commerçants et artisans d'Ecublens.*
- *Prévoir un numéro d'Ecublens Info dans lequel seront mis en vitrine nos commerces et nos indépendants.*
- *Étudier l'opportunité, en collaboration avec les producteurs, artisans et indépendants d'Ecublens, de permettre la tenue d'un ou plusieurs stands de présentation à la population.*
- *Étudier les outils pour promouvoir et développer les circuits courts en collaborations avec les acteurs locaux, comme par exemple la Ferme des Huttins et de Bassenges.*
- *Favoriser l'appel aux indépendants de la commune lors de réceptions officielles.*
- *Privilégier les produits de la région (périmètre à définir) dans la restauration collective (cantines scolaires, crèches).*
- *Soutenir et favoriser les initiatives privées, telles que notamment la ferme de Bassenges, et action Climat Ecublens. »*

M. le Président prie M. Charles Koller de remettre son vœu au secrétariat du Conseil et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante. Tel n'est pas le cas.

M. Sebastian Süess formule un vœu dont la teneur est la suivante :

VŒU :

« J'aimerais inviter la Municipalité à compléter les points d'eau dans les parcs publics et sur les places de jeu où ces derniers n'existeraient pas encore, ce qui est notamment le cas du parc Mont Souplia. »

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante. Tel n'étant pas le cas et la parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les *Divers* et passe au point suivant.

POINT 14 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* écrites point par point.

POINT 2 Réponses aux vœux de M. le Conseiller Daniel Sage du 8 décembre 2017 concernant le Budget 2018 (p. 65, compte n° 430.3142 – Entretien du réseau routier)

M. Daniel Sage, après avoir remercié la Municipalité pour les réponses complètes à ses questions de 2017, intervient en ces termes :

« La lecture de ces réponses m'a interpellé, ou plutôt m'a inquiété, je dois dire sur un point assez particulier. On peut ainsi lire une phrase assez étonnante : "La Municipalité a décidé, dans une vision durable et à long terme, de mettre des bordures en granit [...] [car elles] ont une durée de vie quasi infinie, contrairement au béton".

Ce ne sont pas les bordures en granit qui me posent problème ici. Je ne suis pas du tout un spécialiste, et peut-être bien qu'il est tout à fait justifié de mettre des bordures en granit, là n'est pas le problème !

Ce qui m'inquiète ici, c'est la vision durable qui est simplement associée à la durée de vie des matériaux. Sans vouloir être trop vindicatif, je crois que la durée de vie des objets n'a pas beaucoup de liens avec une vision de durabilité à plus long terme ou à plus grande échelle, ou du développement durable que l'on veut pour notre société. Il faut bien entendu intégrer le cycle de vie complet, l'empreinte sur l'environnement, les conditions sociales de production, etc. On ne peut pas s'enorgueillir simplement d'une vision de durabilité en plaçant simplement des objets à durée de vie infinie.

Imaginez juste une seconde que ces objets aient traversé 15'000 km ou rejeté des dizaines de milliers de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, ou encore que leur extraction ait pollué des cours d'eau ou encore pire, que cette extraction soit à l'origine de l'exploitation indigne de certaines personnes.

Utiliser le terme de durabilité conduit bien plus à s'interroger sur ce que peut durer pour nous, en tant qu'êtres humains – et pas seulement des bordures de granit – au sens : ceci doit être soutenable pour notre planète, pour la vie sur la planète. En ce sens, je préfère le terme anglais de "sustainability" qui porte bien mieux le message. Il s'agit de réfléchir au cycle de vie, au réemploi, et bien plus encore, à l'usage et au sens de ce que nous en faisons.

J'invite donc le Service des routes à repenser sa vision de durabilité à long terme en intégrant les aspects sociaux, économiques et écologiques de développement durable. »

M. Alain Blanchoud souhaite soutenir M. Daniel Sage en regard à la réponse municipale à la question 4 : *Prend-on en compte les aspects de durabilité des équipements des matériaux utilisés ?*

Le matin du 10 juin, il a traversé la place du Motty, puis a emprunté la route de la Brûlée et a constaté avec étonnement que l'on avait enlevé le revêtement rouge des trottoirs réalisé en 2012 ou en 2013 pour les recouvrir un ou deux jours plus tard d'un enrobé noir.

QUESTION : Quelle est l'utilité du chantier effectué à ces deux endroits ?

POINT 4 Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Point de situation des travaux

M. Alain Blanchoud remercie la Municipalité pour ces informations intéressantes qui ne mentionnent toutefois pas le nom du Bureau d'ingénieurs ayant effectué les travaux de manière insatisfaisante au début de ce chantier. Cette information aurait permis de savoir sur quel genre de travaux il devait intervenir et pour quels motifs ce bureau n'a pas satisfait nos attentes dès le début de ce chantier.

Mme Danièle Petoud, Municipale précise que le choix initial ressortait de l'appel d'offres réalisé en 2016. Le bureau d'ingénieurs civils sélectionné pour effectuer ces travaux l'ayant remporté, il a préparé tous les dossiers relatifs à son mandat. Dès le moment où la destruction de l'Auberge a débuté, le Service communal et le bureau d'architecture se sont questionnés sur le déroulement des travaux concernant le mur mitoyen.

L'entreprise d'ingénieurs concernée s'est retrouvée avec plusieurs départs de collaborateurs. A noter que le responsable n'est lui-même pas parvenu à donner de réponses satisfaisantes aux questions. La tenue de plusieurs séances et le recours à un Bureau de conseils ont finalement découlé sur la conclusion qu'il y avait trop de risques à poursuivre dans la direction alors retenue, et par conséquent, à rompre unilatéralement le contrat avec le mandataire initial qui a été rémunéré pour le travail effectué.

La Municipalité s'est dès lors adressée au Bureau d'ingénieurs parvenu en deuxième position lors de l'appel d'offres afin d'éviter de recommencer une nouvelle démarche en marchés publics et perdre ainsi plusieurs mois. Celui-ci a dû refaire des calculs qui ont confirmé que la solution proposée par l'ancien Bureau d'ingénieurs n'était pas la bonne et dès lors à poursuivre avec la deuxième direction retenue pour ce chantier.

Elle est satisfaite de ce changement, ayant ainsi évité d'être exposée à des risques en poursuivant avec le choix initial.

A l'heure actuelle, la maison voisine est totalement sécurisée et une partie du retard a été rattrapée.

Par respect, le nom du Bureau d'ingénieurs concerné n'est pas nommé, considérant que si nous n'avons pas été satisfaits de ses prestations sur ce projet, ce bureau a mené à bien d'autres chantiers que le nôtre.

POINT 13 COVID-19 : Situation et gestion de la crise dans les organismes intercommunaux et les structures liés au dicastère des affaires sociales et scolaires, de l'accueil de jour, des aînés et du logement (*Annexe aux Communications municipales*)

M. Daniel Sage adresse ses remerciements à la Municipalité pour cette information très complète ayant permis de mieux comprendre les implications dans notre commune sur la

période de confinement. Il remercie toutes les personnes s'étant impliquées dans les différents services communaux.

B – COMMUNICATIONS ORALES : Aucune communication orale.

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, réitère sa reconnaissance à l'Université de Lausanne pour avoir accueilli notre Conseil et adresse ses remerciements au personnel ayant assuré la technique durant cette soirée ainsi qu'aux conseillers pour s'être déplacés.

Il rappelle à l'Assemblée que la prochaine rencontre, divisée en deux séances, se tiendra en ce même lieu le jeudi 18 juin prochain à 19h00. En fonction de l'enthousiasme que le Conseil manifestera pour les débats sur les préavis, la première séance pourrait se terminer aux environs de 20h00 ou 20h30, déclarant en souriant que si c'est comme ce soir, peut-être aurons-nous déjà terminé à 19h15 ... Toutefois, même si le traitement des préavis et l'examen des comptes 2019 devaient être accélérés, il annonce d'ores et déjà qu'il n'y aura pas le traditionnel apéritif de fin de séance, mesures de COVID obligent.

M. le Président conclut non sans humour :

« Nous sommes au cœur de la recherche, à proximité de l'Institut de biologie de l'UNIL où travaille un prix Nobel ; mais rassurez-vous, la toute nouvelle version COVID-2020 n'est pas encore prête ; elle viendra peut-être, donc attendez et ne vous précipitez pas sur les derniers exemplaires de la version soldée 19 [rires dans la salle] !

Portez-vous bien d'ici à la prochaine séance et à jeudi prochain. »

La séance est close à 21h20.

Ecublens, le 14 juin 2020.

Le Président		La Secrétaire
		
Michele Mossi		Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettres de démission du Conseil de :
 - I a) M. le Conseiller Luigi Carluccio, du 22 mai 2020, avec effet au 31 mai 2020
 - I b) M. le Conseiller Christophe Carier, du 5 mars 2020, avec effet au 30 juin 2020
 - I c) M. le Conseiller Samuel Karlen, du 9 juin 2020, avec effet au 12 juin 2020Lettre de démission de la Commission de gestion de :
 - I d) Mme la Conseillère Marie Teresa Perez Chevallaz, du 8 juin 2020, avec effet au 30 juin 2020.
- II Lettre du Président du Conseil communal de Crans du 5 mars 2020 et son annexe : *Résolution de soutien pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le canton*
- III Vœu de M. le Conseiller Charles Koller au nom du groupe Les Verts : *Ecublens – Economie de proximité, aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire !*
- IV Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess concernant le réseau de points d'eau (parcs publics et places de jeu)

Luigi **CARLUCCIO**
Avenue d'Epenex 11
1024 **ECUBLENS**

Annexe I a)

Ecublens, le 22 mai 2020

Bureau du Conseil communal
A l'att. de Monsieur Michele **MOSSI**
Président du Conseil communal
Ch. de Montaney 14
1024 **ECUBLENS**

Concerne : ma démission du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous fais part de ma volonté de démissionner du Conseil communal avec effet au **31 mai 2020**.

Mon activité professionnelle me prend de plus en plus de temps, donc j'en ai de moins en moins à consacrer hélas, aux passions.

J'espère avoir été à la hauteur et apporté ma contribution pendant ma période de conseiller, car moi de mon côté j'ai énormément appris de vous tous, aujourd'hui je profite de l'occasion pour remercier tout le monde, en particulier le groupe des Verts, de la confiance qu'ils m'ont témoignée, et garderai un excellent souvenir de mon passage auprès des conseillers communaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

L. Carluccio
Luigi **CARLUCCIO**

Copie à : M. Nicolas **MOREL**, Ch. du Jura 2, 1024 **ECUBLENS**, chef du groupe des Verts d'Ecublens

Christophe Cartier
 Ch. de Vailland 8
 1024 Ecublens

Ecublens, le 5 mars 2020

Monsieur
 Michele Bossi
 Président du Conseil Communal
 1024 Ecublens

Monsieur le Président,
 C'est un lundi du mois de novembre 1999 qu'a
 commencé mon aventure, lorsque des représentants de
 groupe Forum Ecublens à l'époque m'ont fait la proposition
 de rentrer au Conseil Communal. Le lendemain je leur
 rendais une réponse positive, le mercredi je signai les papiers
 nécessaires et le vendredi je prêtai serment.

J'ai eu la chance de siéger au sein d'un groupe où les
 propositions de chacun comptent, un groupe ouvert à la
 discussion.

C'est un Conseil dynamique et attentif qui m'a permis de
 poser mes premières "petites questions". La richesse de ce
 Conseil, ce sont vos Mesdames et Messieurs conseillères et
 conseillers qui permettent de faire évoluer notre ville.
 Vous m'avez donc compris, Monsieur le Président, après avoir
 œuvré près de vingt ans au sein de ce Conseil, par ces
 quelques lignes, je vous présente ma démission, effective
 au 30 juin 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations
 les meilleures.



Démission de M. le Conseiller communal, Samuel Karlen

Mail adressé au Président du Conseil communal d'Ecublens, Michele Mossi

Le 09.06.20 à 15:55, Samuel Karlen a écrit :

Monsieur le Président, chers collègues,

Après plus de 20 ans passé dans ce conseil, atteint dans ma santé et contraint de revoir mes priorités,

Il est temps pour moi de me retirer et de céder ma place à un nouveau membre dynamique et motivé.

De ce fait, je vous fait part de ma démission qui prendra effet le 12 juin 2020.

Ce fut un privilège d'être membre de ce conseil, qui m'a permis de découvrir ma commune, ses institutions, ses élus et habitants.

Je me suis enrichi de ce partage et vous en remercie sincèrement.

Bonne dernière année de législature, prenez soin de vous et de vos proches.

Cordiales salutations.

Samuel Karlen
Chemin de l'Ormet 114
1024 Ecublens
079 204 42 71

Maria Teresa Pérez Chevallaz
Ch. de Veilloud 38
1024 Ecublens

Ecublens, le 8 juin 2020

Monsieur Michele Mossi
Président du Conseil communal
1024 Ecublens

Démission de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous donne ma démission, comme membre de la Commission de Gestion, pour le 30 juin 2020.

En effet, depuis que je suis conseillère communale, je suis également membre de cette commission. Cette expérience a été très enrichissante pour moi et j'espère qu'elle le sera aussi pour mon/ma remplaçant.e.

En vous remerciant de m'avoir confié ce mandat, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Maria Teresa Pérez Chevallaz





Conseil communal

Rue du Grand Pré 25
Case Postale 24
1299 Crans
conseil@cransvd.ch

Annexe II

Aux autorités délibérantes communales
Par le Greffe municipal
A l'intention du
Bureau du Conseil
et à sa/son Président.e

Aux Présidentes et Présidents
des Conseils communaux et généraux
des communes vaudoises

Crans, le 5 mars 2020

RÉSOLUTION DE SOUTIEN – POUR UN REPRISE TOTALE DE LA FACTURE SOCIALE PAR LE CANTON

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous remettre la résolution « *Pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton* » adoptée à l'unanimité du Conseil communal de Crans, dans sa séance du 24 février 2020.

Notre Conseil désire ainsi marquer son soutien à l'UCV dans ses négociations avec le Canton et insister sur les conclusions des *Assises de la facture sociale*, tenues à Rolle le 23 janvier dernier. Pour nous et pour les Syndics de plus de 120 communes vaudoises, la reprise totale de la facture sociale est la seule option négociable dans le respect du principe d'équivalence fiscale pour tous les citoyens du Canton.

Par cet appel, nous invitons l'ensemble des Conseils communaux et généraux du canton à soutenir la poursuite de négociations dans cette voie par l'adoption d'une résolution semblable remise par courrier à l'UCV.

A titre d'exemples, vous trouverez en annexes le texte de notre résolution ainsi qu'une copie de la lettre d'accompagnement destinées à l'UCV.

Nous espérons que cette action retiendra toute votre considération et qu'elle remportera le soutien de votre Conseil. Un bref retour de votre part sur vos intentions nous serait utile pour le suivi de notre action.

Avec nos plus cordiaux messages.

Pour le Conseil communal,

Le Président

Henri BOSSERT



La Secrétaire

Cinzia IMMINK

Projet de Résolution du Conseil

Reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton

Le Conseil communal de Crans rappelle la résolution adoptée lors de sa séance du 29 avril 2019 à l'attention du Conseil d'Etat et des Députés du District de Nyon ("*Halte à la mort par asphyxie de la vie démocratique de notre communauté !*").

Le Conseil prend acte avec satisfaction du mouvement de communes en faveur d'une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton, manifesté par la présence et le soutien de 121 communes vaudoises lors des Assises tenues à Rolle à ce sujet le 23 janvier 2020.

Le Conseil réitère avec force sa résolution du 29 avril 2019 et invite les destinataires à tout mettre en œuvre pour que la ligne "*Facture Sociale*" n'apparaisse plus dans les budgets communaux à partir de 2022.

Le temps presse.

La présente résolution est adressée également aux Conseils communaux de toutes les communes vaudoises, ainsi qu'aux associations faîtières, les invitant à insister sur cet objectif.

Crans, le 24 février 2020

Résolution déposée par M. Henri BOSSERT





Ecublens VD, le 11 juin 2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser): Voeu		



Economie de proximité, aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire !

Début mars, l'économie s'est brutalement ralentie voire même complètement stoppée dans certains domaines. Au niveau Suisse, le ralentissement économique mondial a plongé une partie de la population dans la précarité.

L'avenir restant incertain, il est nécessaire de soutenir une relocalisation de nos économies, afin de gagner en résilience.

Pourquoi soutenir l'économie de proximité?

Les perspectives économiques des prochains mois se traduiront vraisemblablement par de nombreuses faillites et licenciements.

La présence d'indépendants de notre commune sur les plateformes de soutien comme DireQt et Lausanne Région montre qu'Ecublens ne sera pas épargnée.

Les circuits courts répondent à une demande croissante de la part de la population qui s'est largement tournée vers la vente directe et les producteurs locaux lors de la crise du COVID-19.

D'une manière plus large l'économie de proximité permet de retrouver le sens même de l'économie, qui est de répondre aux besoins humains.

Soyons pragmatiques, un habitant qui dépense son argent à Ecublens va indirectement contribuer aux revenus fiscaux de la commune (au travers de l'imposition de l'entreprise ou de l'indépendant). La commune a donc doublement intérêt à stimuler une économie de proximité au service de sa population.

Comment soutenir et stimuler l'économie de proximité ?

Dans le contexte d'après COVID, nous souhaitons que le Municipalité intervienne afin de sauvegarder et stimuler notre économie de proximité.

L'édition de bon d'achat à utiliser sur le territoire d'Ecublens serait une excellente idée. Malheureusement l'absence d'une société de commerçants et d'artisans rend cette idée fastidieuse.

[2^{ème} page manque. Texte complet en page 20 du procès-verbal du 11 juin 2020.]



Ecublens VD, le 11 juin 2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
<p>J'aimerais inviter la Municipalité à compléter le réseau de points d'eau dans les parcs publics et sur les places de jeux, où ces derniers n'existeraient pas encore, ce qui est notamment le cas du parc Mont Souplia. Merci.</p>			
Nom, prénom : Süess, Sebastian			
Signature : 			